
La nouvelle grille tarifaire de Viacités



Les nouveaux tarifs : une grille plus solidaire, plus attractive et plus lisible

Selon un sondage réalisé en juin 2008 par le magazine « Ville & Transports », les raisons qui pousseraient les usagers à effectuer un report modal, c'est-à-dire à délaisser leur voiture pour les transports en commun seraient principalement :

- **beaucoup plus de bus, de métro ou de tramways** à 36,6 %
- **des tarifs moins élevés** à 35,8 %

Viacités a donc souhaité élaborer son nouveau réseau de transport en commun en ayant en tête ces deux principaux arguments. Après avoir travaillé sur le renouvellement de l'offre de transport et sur l'amélioration de la qualité de service (achats de bus, réalisation de couloirs de bus et de quais de plain-pied), Viacités a souhaité définir une nouvelle politique tarifaire portant à la fois sur les gammes commerciale et solidaire. Une large réflexion a donc été initiée suite au constat de la baisse de fréquentation sur le réseau bus et à la forte augmentation des tarifs en 2006 (de l'ordre de 7% sur tous les tarifs).

Cette année, Viacités revoit à la baisse certains de ses tarifs. Cette nouvelle grille tarifaire, qui se veut plus solidaire, plus favorable aux jeunes et aux salariés, plus attractive, plus orientée vers l'intermodalité et plus lisible, sera applicable à partir du 20 juillet 2009.

D'un coût de 348 000 euros par an, elle est intégralement financée par les économies réalisées dans le cadre des négociations avec l'exploitant Keolis Caen sur la mise en place du nouveau réseau de bus.

Une grille plus solidaire

Viacités a décidé de créer une grille plus solidaire, basée sur une tarification revue à la baisse et une simplification des démarches.

La mise en conformité avec la loi SRU

Concernant le volet social de la grille tarifaire, Viacités a souhaité **une mise en conformité avec la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU)** qui prévoit que toute personne, et ses ayants droit, dont les ressources sont inférieures à un plafond ouvrant droit à la Couverture Maladie Universelle Complémentaire (CMUC), bénéficie de titres permettant l'accès aux transports en commun avec une réduction tarifaire d'au moins 50 %.

Par conséquent, deux titres spécifiques seront créés :

- **un titre vendu par 5 voyages demi-tarif sur carte à puce**
- **un abonnement mensuel à demi-tarif**

L'agglomération de Caen la mer sera ainsi une des premières de France (parmi les agglomérations de taille comparable) à respecter la loi SRU.

Des démarches simplifiées

Pour les personnes bénéficiant de la tarification sociale, les démarches administratives pour l'octroi de certains titres seront également simplifiées.

Auparavant, il fallait d'abord faire une demande auprès du CCAS ou de la Mairie de sa commune, puis se rendre à l'espace transport Twisto. Dorénavant, seuls les bénéficiaires de la gratuité ou les demandeurs d'emploi dont les ressources sont supérieures à 150% du RSA à taux plein ou RSA socle auront à faire une démarche préalable auprès de leur CCAS ou de leur Mairie pour l'instruction de leur dossier.

Pour tous les autres bénéficiaires, les démarches seront à entreprendre directement auprès de l'espace transport Twisto, pour justifier de l'accès aux différents titres (jeunes et seniors), réduits (famille nombreuse, plan de mobilité, handicapé...) ou sociaux (CMUC).

Cette démarche sera complétée par l'allongement de la durée de validité des titres gratuits :

- pour les plus de 65 ans non imposables et les bénéficiaires de l'allocation supplémentaire (ex Fonds National de Solidarité) et de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH), création de **titres semestriels** remplaçant les titres trimestriels,
- pour les demandeurs d'emploi, qu'ils soient bénéficiaires d'une réduction ou de la gratuité : passage sur carte à puce, avec attribution des droits trimestriellement (au lieu de mensuellement) et rechargement de titres mensuels.

Une grille plus favorable aux jeunes et aux salariés

Le tarif jeunes

Jusqu'ici, 23% des moins de 26 ans payaient plein tarif, le tarif jeunes étant destiné uniquement aux seuls scolaires et étudiants de moins de 26 ans. Désormais, l'abonnement annuel jeunes sera **accessible à toutes les personnes âgées de moins de 26 ans**, sans condition de statut (étudiant, salarié, demandeurs d'emploi...) ou de domiciliation.

De plus, cet abonnement permettra aux jeunes de moins de 26 ans de bénéficier d'un **3eme mois de réduction** sur l'abonnement annuel, qui s'élèvera donc à 255,60 €.

Enfin, **le droit d'entrée à ce tarif, à savoir la carte jeunes à 19 € par an, sera supprimé** et remplacé par une carte à puce valable 4 ans et payée 5,50 €. Ce droit d'entrée permettra de conserver les avantages qui étaient liés à la carte jeunes (réductions tarifaires chez certains partenaires...). Le paiement pourra se faire en une seule fois ou par prélèvement automatique mensuel.

Les abonnements individuels des salariés

Un autre objectif est de **favoriser la création de plans de mobilité** dans les entreprises et les administrations, c'est-à-dire le développement de modes de déplacements alternatifs à la voiture pour se rendre à son travail. Pour cela, le coût de l'abonnement annuel tarif réduit, notamment applicable aux salariés dont l'entreprise ou l'administration a signé un plan de mobilité, sera sensiblement diminué. Cet abonnement annuel sera ainsi équivalent à neuf fois l'abonnement mensuel, contre onze fois actuellement, **pour un coût de 266,85 € pour une année**.

Les salariés peuvent également acheter des abonnements 31 jours ou des réserves de voyages tarifs réduits sur carte à puce après création de leur carte à l'espace transport sur présentation d'un justificatif d'appartenance à l'entreprise.

Une grille plus attractive

Le ticket unité

Une des grandes nouveautés de l'actualisation de la grille tarifaire vient de la **baisse du ticket unité**. Son tarif sera ramené de 1,30 € (qui devait être le tarif contractuel applicable au 1^{er} juillet 2009) à **1,20 €**. Le tarif actuel plaçait l'agglomération en 8^{ème} position sur 12 parmi les agglomérations de taille similaire. A 1,20 €, l'agglomération se hisse en 3^{ème} position.

Une grille favorisant l'intermodalité

Afin de promouvoir l'intermodalité entre le réseau de transport urbain et le réseau TER, des titres spécifiques seront créés. Ces titres multimodaux seront accordés aux abonnés SNCF sur présentation d'un abonnement Liber'ter (plus de 26 ans) ou Boos'ter (moins de 26 ans) en cours de validité.

Dénommés **Liber'ter plus** et **Boos'ter plus**, ces titres proposeront un avantage tarifaire de l'ordre de **17%** par rapport au tarif équivalent dans la grille commerciale. Ils seront déclinés en abonnements 7 jours ou mensuels. Les titres multimodaux seront en vente des les gares de Caen, Bayeux, Mezidon-Canon, Lisieux et à l'espace transport de Caen.

Une grille plus lisible

Quelques titres de transports peu utilisés seront supprimés afin de rendre la grille tarifaire plus lisible. Seront ainsi supprimés le titre 2 voyages et tous les abonnements 7 jours.

Tarifs Mobisto



Fin 2008, Viacités avait choisi d'aligner le tarif du ticket unitaire Mobisto sur le celui du ticket unitaire Twisto, soit 1,27 €, depuis le 1^{er} janvier 2009. Les tarifs du réseau Mobisto seront donc réactualisés de la façon suivante :

- **ticket unité : 1,20€**
- **carnet de 10 tickets : 10,60 €**
- **carte mensuelle valable pour 10 déplacements /semaine : 36,15 €**

Ces tarifs seront également applicables à partir du 20 juillet.

Tarifs bus et tram

tickets et abonnements

à compter du 20 juillet 2009

Tickets

1 VOYAGE

Ticket magnétique valable 1 heure dès la 1^{ère} validation. En vente à bord des bus, dans les distributeurs des stations tram et à l'Espace Transport.

1,20€

10 VOYAGES

10 voyages sur un même ticket valables chacun 1 heure dès la 1^{ère} validation. Un voyage est décompté à chaque passage dans le valideur, sauf en correspondance. Possibilité d'utilisation à plusieurs à raison d'une validation par personne. En vente dans les distributeurs des stations tram, chez les dépositaires et à l'Espace Transport.

10,60€

24 HEURES

Ticket magnétique valable 24 heures à compter de la 1^{ère} validation pour un nombre de voyages illimité. En vente à bord des bus, dans les distributeurs des stations tram et à l'Espace Transport.

3,55€

FAMILLE

Ticket magnétique valable 24 heures pour une famille de 2 à 5 personnes voyageant ensemble avec un adulte minimum. En vente dans les distributeurs des stations tram et à l'Espace Transport.

5,25€

GROUPE

Ticket magnétique valable 1 heure dès la 1^{ère} validation pour un groupe de 10 personnes minimum / 40 maximum voyageant ensemble en heures creuses (9h-11h45 et 13h45-16h). En vente à l'Espace Transport uniquement.

0,93€

P+TRAM

En vente aux parkings relais Côte de Nacre et Îls Jean Vilar. Donne droit au stationnement illimité et à un aller-retour en bus et tram pour chaque passager du véhicule.

3,15€

TICKET CINÉ

Ticket donnant droit à 2 voyages, chacun valable une heure et à une place de cinéma au Pathé, au Lux ou au Café des Images. En vente à l'Espace Transport uniquement.

5,00€

PASS 3 JOURS

Ticket magnétique valable 3 jours pour un nombre de voyages illimité. En vente dans les distributeurs des stations tram, à l'Espace Transport et à l'Office du Tourisme de Caen.

6,90€

GRATUITÉS

Le réseau bus et tram est gratuit pour les enfants de moins de 4 ans.

La gratuité est accordée aux habitants des 29 communes de Caen la mer sous certaines conditions. Renseignements et établissement des cartes d'ayant droit dans votre mairie.

Abonnements

Le coût d'établissement de la carte à puce est de 5,50 €. Cette carte est valable 4 ans.

JEUNES - de 26 ans

Nouveau : Le tarif jeunes est accordé à tous les moins de 26 ans sans condition de scolarisation ou de domicile.

1 AN

Forfait valable 1 an (3 derniers mois offerts).

255,60€

31 JOURS

Forfait valable 31 jours à partir de la première validation.

28,40€

LOISIRS JEUNES

Forfait mensuel donnant accès au bus et tram le soir après les cours à partir de 17h30, ainsi que le mercredi et samedi après 13 heures, le dimanche toute la journée et pendant les petites vacances scolaires. Accessible aux collégiens et lycéens jusqu'à la terminale.

9,50€

5 VOYAGES

Réserves de 5 voyages à recharger sur carte à puce. Chaque voyage est valable une heure et est décompté à chaque passage dans le valideur, sauf en correspondance.

5,30€

DE 26 À 64 ANS

1 AN

Forfait valable 1 an (le dernier mois offert).

397,65€

31 JOURS

Forfait valable 31 jours à partir de la première validation.

36,15€

5 VOYAGES

Réserves de 5 voyages à recharger sur carte à puce. Chaque voyage est valable une heure et est décompté à chaque passage dans le valideur, sauf en correspondance.

5,30€

SENIORS 65 ANS ET +

Nouveau : Le tarif seniors est accordé à toute personne de 65 ans et plus, sans condition de domicile.

1 AN

Forfait valable 1 an (2 derniers mois offerts).

280,00€

31 JOURS

Forfait valable 31 jours à partir de la première validation.

28,00€

5 VOYAGES

Réserves de 5 voyages à recharger sur carte à puce. Chaque voyage est valable une heure et est décompté à chaque passage dans le valideur, sauf en correspondance.

5,30€

TARIFS RÉDUITS* ET CMUC**

1 AN

Forfait valable 1 an (3 derniers mois offerts).

TARIF RÉDUIT*
266,85€

TARIF CMUC**

31 JOURS

Forfait valable 31 jours à partir de la première validation.

29,65€ 18,10€

5 VOYAGES

Réserves de 5 voyages à recharger sur carte à puce. Chaque voyage est valable une heure et est décompté à chaque passage dans le valideur, sauf en correspondance.

4,65€ 2,65€

*Le tarif réduit est accordé aux habitants des 29 communes de Caen la mer sous certaines conditions. Renseignements auprès de votre mairie.

**Le tarif CMUC correspond à 50% du tarif normal. Il est accordé aux bénéficiaires de la Couverture Maladie Universelle Complémentaire.

Liste des bénéficiaires de la gratuité :

Les bénéficiaires de l'allocation d'adulte handicapé
Les bénéficiaires de l'allocation supplémentaire (ex Fonds National de Solidarité)
Les personnes âgées de plus de 65 ans et non imposables (avant réductions et crédits d'impôts) sur le revenu, dont l'avis d'imposition précise : « au vu des éléments que vous avez déclarés, vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu », sur présentation d'une carte spéciale délivrée par les mairies des communes membres du Syndicat Mixte
Les demandeurs d'emplois et personnes bénéficiant des mesures gouvernementales d'aide à l'emploi dont le revenu mensuel est inférieur à un montant équivalent à 150 % du RSA à taux plein ou RSA socle sur présentation d'une carte délivrée par le CCAS ou la Mairie de la commune membre du Syndicat Mixte.

Liste des bénéficiaires des tarifs réduits :

Les membres des familles nombreuses , sur présentation de la carte de réduction délivrée par la SNCF
Les mutilés de guerre dont le taux d'invalidité est égal ou supérieur à 30% sur présentation de la carte de mutilé
Les invalides civils dont le taux d'invalidité est supérieur ou égal à 80%
Les handicapés physiques présentant une inaptitude au travail (79%)
Les demandeurs d'emploi et personnes bénéficiant des mesures gouvernementales d'aide à l'emploi dont le revenu mensuel est supérieur à un montant équivalent à 150% du RSA à taux plein ou RSA socle sur présentation d'une carte délivrée par le CCAS ou la mairie de la commune
Les salariés dont l'entreprise ou l'administration a signé un plan de mobilité avec Viacités. Les salariés peuvent acheter des abonnements annuels, 31 jours ou des réserves de voyages tarifs réduits sur carte à puce après création de leur carte à l'espace transport de l'agence commerciale de l'exploitant sur présentation d'un justificatif d'appartenance à l'entreprise.
Les entreprises pour les déplacements professionnels de leurs salariés . Le pass pro est un abonnement impersonnel établi au nom de l'entreprise. Le prix de ce titre est fixé au niveau de l'abonnement annuel tarif réduit. La carte de circulation est valable 1 an sur le réseau bus et tramway, étant précisé que ce titre est valable uniquement les jours ouvrés de 8h30 à 18h30 et que, durant ses déplacements avec le Pass Pro, la personne doit pouvoir justifier à tout moment de son appartenance à l'entreprise ou l'administration à laquelle le Pass Pro est rattaché